

## Définitions des classifications TrackFin

### Classifications utilisées dans les comptes WASH

Classifications	Définition	Tableau
<b>Unités de financement (FU)</b>	Entités qui fournissent ou mobilisent des fonds destinés au secteur pour payer les services WASH, y compris les entités qui fournissent des financements (par exemple des prêts) aux acteurs du secteur WASH. Elles peuvent allouer des fonds directement aux prestataires de services ou les canaliser vers des organismes intermédiaires.	Voir Tableau 1.
<b>Types de financement (FT)</b>	Sources de financement avant distribution par les entités de financement, caractérisées par leur origine et leur nature.	Voir Tableau 2.
<b>Prestataires de service WASH (P)</b>	Acteurs impliqués dans la production et la fourniture de biens et services WASH, y compris les institutions gouvernementales qui fournissent un soutien.	Voir Tableau 3.
<b>Services WASH (S)</b>	Services et produits WASH fournis par les prestataires de services WASH et consommés par les usagers.	Voir Tableau 4.
<b>Coûts (C)</b>	Type de coût (ou type de dépense) supporté par les prestataires de services pour la fourniture de services WASH.	Voir Tableau 5.
<b>Usages des services WASH (U)</b>	Type d'usage des biens et services WASH.	Voir Tableau 6.
<b>Zones de service (A)</b>	Zones (urbaine, rurale ou centrale selon la définition du pays) où les services WASH sont fournis et consommés.	Voir Tableau 7.
<b>Régions géographiques (R)</b>	Régions où les services WASH sont fournis et consommés. Les appellations géographiques varieront d'un pays à l'autre.	<i>Selon les définitions des pays.</i>
<b>Situations d'urgence (E) (classification facultative)</b>	Situation d'urgence ou situation hors urgence de la fourniture et la consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.	Voir Tableau 8.

Tableau 1. Classification TrackFin des unités de financement WASH (FU)

Code	Catégorie	Définition
<b>FU1</b>	<b>Usagers</b>	Ménages et autres usagers (institutions, commerciaux, industriels) qui financent eux-mêmes des services WASH en payant les prestataires de services et / ou qui s'auto-provisionnent les services autonomes tels que l'assainissement autonome. Soit ils paient au préalable par le biais d'investissements initiaux (pour un puits ou une latrine privée, par exemple), et / ou ils achètent des services auprès de divers prestataires, notamment de bornes-fontaines ou de camions-citernes. Ils peuvent aussi couvrir d'autres coûts récurrents tels que du savon, produits d'hygiène, produits de traitement pour l'eau potable.
<b>FU2</b>	<b>Autorités nationales</b>	Pouvoirs publics au niveau de l'administration centrale, notamment les ministères concernés tels que le Ministère des Finances ou le Ministère de l'Eau, ou des institutions nationales tels que des directions nationales, des services centraux et éventuellement des autorités de régulation.
<b>FU3</b>	<b>Autorités régionales</b>	Pouvoirs publics opérant au niveau régional.
<b>FU4</b>	<b>Autorités locales</b>	Organismes publics opérant dans une zone géographique plus petite, tels que des collectivités locales et gouvernements locaux.
<b>FU5</b>	<b>Prestataires de services en réseau</b>	Opérateurs qui possèdent et/ou exploitent des installations pour la production et la distribution de services d'eau et d'assainissement grâce à des systèmes de réseau pour le grand public, ainsi que pour la fourniture en gros. Ces opérateurs peuvent être privés ou publics, mandatés ou indépendants, de grande, moyenne ou petite taille, fournissant un service public et éventuellement en plus un service pour leur propre usage en auto-provisionnement.
<b>FU6</b>	<b>Prestataires de services hors réseau</b>	Opérateurs qui fournissent des biens (par exemple, de l'eau en bouteille ou en sachet) ou des services WASH à petite échelle le long de la chaîne de valeur grâce à des systèmes hors réseau. Ces opérateurs emploient généralement une main-d'œuvre peu qualifiée et demandent un investissement initial faible. Elles peuvent prendre différentes formes, allant de la coopérative à l'entreprise privée, et peuvent être formelles ou informelles. Cette catégorie comprend les promoteurs immobiliers impliqués dans la construction d'infrastructures.
<b>FU8</b>	<b>Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux</b>	Gouvernements fournissant une aide publique au développement directement à un pays ou institutions internationales multilatérales (ONU, Banque mondiale ou banques régionales de développement) fournissant une aide publique au développement directement à un pays.
<b>FU9</b>	<b>ONG et organisations communautaires</b>	Organismes à but non lucratif qui cherchent à compléter des services publics WASH, par exemple, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales ou nationales, des organisations caritatives, des fondations, des organisations de la société civile, de la coopération décentralisée, des organisations communautaires de base (OCB). <i>(Ne concerne pas les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont classés FU8).</i>
<b>FU10</b>	<b>Banques et établissements financiers</b>	Institution financière qui offre des services bancaires, tels que la collecte de dépôts ou l'octroi de crédit et de prêts à des personnes physiques et/ou à des entreprises et sociétés.

<b>FU.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.
---------------	---------------	----------------------

Tableau 2. Classification TrackFin des types de financement WASH (FT)

Code	Catégorie	Définition
<b>FT1</b>	<b>Tarifs des services fournis</b>	Paiements effectués par les usagers aux prestataires de services pour l'obtention et l'utilisation du service WASH.
<b>FT2</b>	<b>Dépenses d'auto-approvisionnement des usagers</b>	Financement fourni par les usagers pour investir dans un service ou fournir le service eux-mêmes. Les usagers qui s'auto-approvisionnent paient un investissement initial préalable pour avoir accès au service (par exemple, la réalisation et l'entretien d'un puits, d'un système de production d'eau privé ou d'une latrine privée ou même l'achat de savon pour le lavage des mains). Ils couvrent ensuite les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes. Cela peut se faire sous la forme d'argent en espèces, de matériel ou de temps, mais seuls les paiements en espèces sont inclus dans les comptes WASH.
<b>FT3</b>	<b>Transferts publics nationaux</b>	Transferts publics aux acteurs WASH de la part des autorités publiques centrales ou locales. Il s'agit souvent de subventions provenant des impôts ou d'autres sources publiques de recettes. Comprend les dons, <i>mais pas les prêts concessionnels qui relèvent de FT6 Financement remboursable.</i>
<b>FT4</b>	<b>Transferts publics internationaux</b>	Dons ou subventions provenant d'organismes bilatéraux et multilatéraux. <i>Les prêts concessionnels sont exclus et relèvent entièrement de FT6 Financement remboursable.</i>
<b>FT5</b>	<b>Contributions volontaires</b>	Dons ou subventions provenant de bailleurs de fonds non-gouvernementaux internationaux et nationaux, par exemple, de fondations caritatives, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations de la société civile, d'organisations communautaires de base (OCB), de la coopération décentralisée et de personnes physiques (envois de fonds). (Ne comprends pas les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont pris en compte sous FT4). <i>Les prêts concessionnels sont exclus et relèvent entièrement de FT6 Financement remboursable.</i>
<b>FT6</b>	<b>Financement remboursable</b>	Sources de financement provenant de sources privées ou publiques et qui doivent être remboursées. Il peut s'agir de prêts (y compris les prêts concessionnels et les garanties), de prises de participation, ou d'autres instruments financiers tels que les obligations.  Cette catégorie est divisée en sous-catégories :  <b>FT6.1 Financement remboursable concessionnel</b> - Le financement remboursable concessionnel comprend les flux remboursables comportant un élément de don au moins égal à 25 %, sur la base d'un taux d'actualisation de 10%.  <b>FT6.2 Financement remboursable non-concessionnel</b> - Financement remboursable qui ne comprend pas un élément de don au moins égal à 25%.  <b>FT6.nec Autres</b> - Non classé ailleurs.
<b>FT7</b>	<b>Fonds propres de prestataires de services</b>	Fonds propres des prestataires investis ou réinvestis pour les services WASH, y compris pour les coûts en capital, charges récurrentes (augmentation du fonds de roulement) ou autres. Ces fonds peuvent provenir des résultats d'activités du prestataire ou d'investissements à partir du capital du prestataire.

<b>FT.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.
---------------	---------------	----------------------

Tableau 3. Classification TrackFin des prestataires de services WASH (P)

Code	Catégorie	Définition
<b>P1</b>	<b>Organismes gouvernementaux</b>	<p>Prestataires publics, y compris les organismes publics tels que les ministères, les hôpitaux ou les écoles, ainsi que les municipalités fournissant le service en régie directe (par exemple, celles qui assurent le fonctionnement des services directement plutôt que par une personne morale distincte). Cela comprend les institutions gouvernementales qui fournissent des services d'appui au secteur dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la planification, ou la régulation.</p> <p>Cette catégorie est subdivisée en sous-catégories :</p> <p><b>P1.1 Autorités nationales</b></p> <p><b>P1.2 Autorités régionales</b></p> <p><b>P1.3 Autorités locales</b></p> <p><b>P1.nec Autres</b> - Non classé ailleurs.</p>
<b>P2</b>	<b>Prestataires de services en réseau</b>	Opérateurs qui possèdent et/ou exploitent des installations pour la production et de la distribution de services d'eau et d'assainissement grâce à des systèmes de réseau pour le grand public, ainsi que pour la fourniture en gros. Ces opérateurs peuvent être privés ou publics, mandatés ou indépendants, de grande, moyenne ou petite taille, fournissant un service public et éventuellement en plus un service pour leur propre usage en auto-alimentation
<b>P3</b>	<b>Prestataires de services hors réseau</b>	Opérateurs qui fournissent des biens (par exemple de l'eau en bouteille ou en sachet) ou des services WASH à petite échelle le long de la chaîne de valeur grâce à des systèmes hors réseau. Ces opérateurs emploient généralement une main-d'œuvre peu qualifiée et demandent un investissement initial faible. Elles peuvent prendre différentes formes, allant de la coopérative à l'entreprise privée, et peuvent être formelles ou informelles. Cette catégorie comprend les promoteurs immobiliers impliqués dans la construction d'infrastructures.
<b>P4</b>	<b>ONG et organisations communautaires</b>	Organismes à but non lucratif qui cherchent à compléter des services publics WASH, par exemple, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales, des organisations caritatives, des fondations, des organisations de la société civile, des organisations communautaires de base (OCB), et de la coopération décentralisée. Ils ont généralement une structure formelle et offrent des services à des usagers au-delà de leurs propres adhérents. Dans la plupart des cas, ils sont enregistrés auprès des autorités nationales. Les organisations communautaires opèrent habituellement au niveau local.
<b>P5</b>	<b>Usagers en auto-alimentation</b>	<p>Usagers se chargeant eux-mêmes de la fourniture de leurs propres services. Ceux-ci peuvent être à usage domestique (ménages) ou non-domestique (institutionnels, industriels ou commerciaux). Ils paient un investissement initial préalable pour l'accès à un puits, une latrine ou autres infrastructures privées puis couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.</p> <p>Les usagers de services à usage non-domestique en auto-alimentation sont, par exemple, les compagnies minières ou toute autre industrie produisant de l'eau pour sa propre consommation.</p>
<b>P.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.

Catégorie <u>facultative</u> 'P' :		
<b>P6</b>	<b>Bailleurs de fonds</b>	Bailleurs de fonds qui fournissent directement des services WASH, par exemple des services d'appui au secteur WASH, ou la construction des infrastructures WASH. Cependant, si le bailleur a un accord ou des contrats avec une autre entité pour mettre en œuvre le programme ou fournir le service, l'autre entité doit être considérée comme le fournisseur aux fins de la classification (par exemple, P4 dans le cas d'une ONG, P3 / P4 si la passation de marchés avec un service public ou une entreprise).

Tableau 4. Classification TrackFin des services WASH (S)

Code	Catégorie	Définition	
S1	Services d'alimentation en eau	<b>S1.1 Alimentation en eau par le biais de systèmes de réseau à grande échelle</b>	Systèmes à grande échelle, y compris des stations de pompage d'alimentation en eau ; stockage de l'eau ; usines de traitement d'eau potable ; travaux de prise d'eau ; réseaux d'adduction et de distribution d'eau à grande échelle pour les branchements sur site.
		<b>S1.2 Alimentation en eau de base</b>	Systèmes d'approvisionnement en eau dans les zones rurales par le biais de puits, de forages avec pompes à motricité humaine, de captages de source, de systèmes gravitaires, de collecte d'eaux de pluie et de captage du brouillard, de réservoirs pour le stockage de l'eau, et de petits systèmes de distribution typiquement avec des branchements privés / bornes fontaines. Systèmes d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines par le biais de pompes à motricité humaine et de réseaux de quartier locaux y compris ceux ayant des raccordements partagés.
		<b>S1.nec Autres</b>	Non classé ailleurs.
S2	Services d'assainissement	<b>S2.1 Assainissement par le biais de systèmes de réseau à grande échelle</b>	L'assainissement à grande échelle / systèmes de réseau à grande échelle y compris <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction d'installations d'assainissement dans les foyers et les communautés et raccordement aux réseaux d'assainissement</li> <li>▪ Collecte des eaux usées par des réseaux d'assainissement à grande échelle y compris égouts, stations de pompage des eaux d'égouts et des conduites d'évacuation</li> <li>▪ Traitement et élimination des eaux usées, y compris l'élimination des boues fécales.</li> </ul>
		<b>S2.2 Assainissement de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion de l'assainissement, notamment promotion de la demande et commercialisation de l'assainissement notamment l'assainissement total piloté par la communauté - ATPC ou CLTS en anglais (Cette catégorie n'inclut pas la promotion de l'hygiène si elle peut être ventilée à part)</li> <li>▪ Construction d'installations d'assainissement de base dans les foyers et les communautés (latrines, fosses septiques)</li> <li>▪ Collecte et transport des boues provenant de l'assainissement autonome (par exemple, services de vidange et de nettoyage des fosses), et traitement et élimination des boues fécales.</li> </ul>
		<b>S2.nec Autres</b>	Non classé ailleurs.
S3	Services d'appui au secteur WASH	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique et gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration des politiques du secteur</li> <li>- Législation : définition et application des normes liées à l'eau potable et aux rejets pour les eaux usées municipales</li> <li>- Régulation des activités liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, et des prestataires de services</li> <li>- Planification du secteur, y compris l'estimation des besoins financiers futurs</li> <li>- Gestion des programmes d'eau et d'assainissement</li> </ul> </li> </ul>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.</li> </ul>
S4	Gestion des ressources en eau (en lien avec des services d'eau et d'assainissement)	S4.1 Protection des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et utilisation des données quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau</li> <li>Production et partage de connaissances sur l'eau</li> <li>Préservation et réhabilitation des eaux intérieures de surface (cours d'eau, lacs), des eaux souterraines et des eaux côtières</li> <li>Prévention de la contamination de l'eau</li> </ul>
		S4.2 Développement des bassins hydrographiques	Programmes intégrés concernant les bassins hydrographiques et les activités institutionnelles connexes ; contrôle du débit des cours d'eau ; barrages et réservoirs.
		S4.nec Autres	Non classé ailleurs.
S5	Services d'hygiène	S5.1 Promotion de l'hygiène	<p>Programmes de promotion de l'hygiène par le gouvernement, des ONGs ou des prestataires de services, y compris les campagnes de lavage des mains (qui peuvent notamment comprendre le nettoyage/la prévention des infections et/ou même la distribution de chlore lorsqu'elle fait partie des mêmes campagnes) et la gestion de l'hygiène menstruelle.</p> <p>Cette catégorie peut être subdivisée en sous-catégories <u>facultatives</u> pour prendre en compte d'autres domaines de l'hygiène selon la définition nationale :</p> <p><b>S5.1.1 Promotion de l'hygiène pour le lavage des mains</b>  <b>S5.1.2. Promotion de l'hygiène pour la gestion de l'hygiène menstruelle</b>  <b>S5.1.3 Promotion de l'hygiène pour l'hygiène alimentaire</b>  <b>S5.1.nec Autres</b> – activités pour la promotion de l'hygiène non classable ailleurs et faisant partie de la définition nationale de l'hygiène.</p>
		S5.2 Activités d'hygiène	<p>Dépenses liées au lavage des mains et à la gestion de l'hygiène menstruelle. Cette catégorie est subdivisée en sous-catégories pour les dépenses récurrentes pour les produits d'hygiène et pour les dépenses d'investissement en installations / équipements.</p> <p><b>S5.2.1 Produits d'hygiène</b> - Dépenses récurrentes en produits d'hygiène pour le lavage des mains et pour l'hygiène menstruelle (par exemple savon, produits d'hygiène menstruelle).</p> <p>D'autres produits peuvent être ajoutés selon la définition nationale avec les sous-catégories <u>facultatives</u> :</p> <p><b>S5.2.1.1. Savon</b>  <b>S5.2.1.2. Produits d'hygiène menstruelle</b>  <b>S5.2.1.3. Autres produits de nettoyage</b>  <b>S5.2.1.nec Autres</b> - Produits d'hygiène non classable ailleurs et faisant partie de la définition nationale de l'hygiène.</p> <p><b>S5.2.2 Installations / équipement d'hygiène</b> - Dépenses d'investissement dans les installations et l'équipement de lavage des mains.  D'autres installations et investissements d'équipement peuvent être ajoutés selon la définition nationale avec les sous-catégories <u>facultatives</u> :</p> <p><b>S5.2.2.1. Installations / équipements de lavage des mains</b>  <b>S5.2.2.2. Autres investissements liés à l'hygiène</b></p>

		<p><b>S5.2.2.nec Autres</b> - installations / équipements d'hygiène non classable ailleurs et faisant partie de la définition nationale de l'hygiène.</p> <p><b>S5.2.nec Autres</b> - Non classé ailleurs.</p>
	<b>S5.nec Autres</b>	Non classé ailleurs.
<b>S.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.
<b>Catégories facultatives 'S' :</b>		
<b>S6</b>	<b>Gestion des déchets solides</b>	Gestion des déchets solides municipaux et industriels, y compris les déchets dangereux et toxiques ; collecte, élimination et traitement ; zones d'enfouissement; compostage et réutilisation.
<b>S7</b>	<b>Gestion des eaux pluviales</b>	<p>Activités techniques, institutionnelles et politiques visant à réduire et canaliser le ruissellement des eaux pluviales et à assurer un suivi de la quantité et la qualité des eaux issues des eaux de ruissellement.</p> <p>Les aspects techniques comprennent le contrôle des inondations et de l'érosion, la planification et la construction de systèmes d'eaux pluviales, la prévention du rejet de polluants et de contaminants dans l'environnement par le ruissellement des eaux de pluie.</p> <p>Les aspects institutionnels et politiques comprennent la réglementation des eaux pluviales, l'éducation communautaire, et l'élaboration d'approches de financement communautaire (par exemple les frais d'utilisation ou de traitement des eaux pluviales).</p>

Tableau 5. Classification TrackFin des coûts (C)

Code	Catégorie	Définition
<b>C1</b>	<b>Coûts d'investissement</b>	<p>Investissements initiaux pour la mise en place de nouveaux services d'approvisionnement en eau et/ou d'assainissement voire même d'hygiène, notamment les coûts « matériels » tels que les dépenses pour des canalisations, toilettes, équipements pour le lavage des mains ou puits, pompes et réservoirs, et les dépenses d'appui ponctuelles qui y sont associées, par exemple, pour des études de conception/d'ingénierie ou la formation et la consultation directement liées aux investissements.</p> <p>Cette catégorie peut être subdivisée en sous-catégories <u>facultatives</u> :</p> <p><b>C1.1 Investissement initial en capital ou réhabilitation majeure ou totale,</b></p> <p><b>C1.1.2. Coûts de gros entretien</b> (y compris remplacement d'une partie du capital avant la défaillance du système).</p> <p><b>C1.nec Autres</b> - Non classable ailleurs.</p>
<b>C2</b>	<b>Coûts d'exploitation et de maintenance</b>	<p>Coûts d'exploitation et de maintenance courants nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des services (salaires, carburant, ou autres achats réguliers). Les coûts d'exploitation sont les dépenses récurrentes impliquées dans la fourniture de biens et services WASH, telles que la main d'œuvre, le carburant, les produits chimiques, les matériaux et les achats d'eau en vrac. Les coûts de maintenance sont les dépenses d'entretien, de réparation et de remplacement de pièces courantes nécessaires pour garantir le fonctionnement des systèmes conformément aux performances de conception, mais ils ne comprennent pas les grosses réparations ou les renouvellements qui ne sont pas considérés comme des dépenses récurrentes (qui sont pris en compte sous C3). Cette catégorie prend également d'autres coûts récurrents des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et en particulier les produits d'hygiène tels que le savon.</p>
<b>C4</b>	<b>Coûts financiers</b>	<p>Le coût du capital, y compris les coûts d'emprunt (intérêts sur le prêt) et le coût des fonds propres (dividendes si un rendement est versé aux actionnaires).</p>
<b>C5</b>	<b>Coûts d'appui</b>	<p>Comprennent les dépenses d'appui direct et indirect :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'appui direct comprend les dépenses pour les activités d'appui pré et post-construction destinées aux acteurs locaux, telles que la formation de la communauté ou des opérateurs du secteur privé, des usagers ou des groupes d'usagers.</li> <li>▪ L'appui indirect comprend le coût de la planification et de l'élaboration des politiques au niveau du gouvernement, y compris le renforcement des compétences et des capacités des professionnels et des techniciens. Ces activités ont un impact direct sur la viabilité à long terme des projets.</li> </ul>
<b>C6</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<p>Comprennent les impôts et contributions fiscales perçues auprès des prestataires de services, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les impôts sur la production (impôt sur les bénéfices des sociétés, impôt foncier, impôt sur le crédit-bail pour la location d'immobilisations, impôts pour l'occupation du domaine public ou liés aux salariés).</li> <li>▪ Les frais d'utilisation liés ou affectés au secteur tels que les redevances, cotisations ou droits pour l'utilisation de l'eau ou l'évacuation des eaux usées dans des plans d'eau.</li> <li>▪ Autres frais sur la production perçus pour des usages réservés, tels que les cotisations sociales.</li> </ul>
<b>C.nec</b>	<b>Autres</b>	<p>Non classé ailleurs.</p>

Tableau 6. Classification TrackFin pour l'usage des services WASH (U)

Code	Catégorie	Définition
<b>U1</b>	<b>Ménages</b>	Consommation des ménages desservis ou auto-approvisionnés de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les utilisateurs desservis (par le biais de prestataires de services) paient par un tarif pour l'alimentation en eau pour les ménages raccordés au réseau d'eau et/ou d'égouts, mais aussi l'eau provenant d'une borne fontaine ou obtenue par d'autres prestataires tels que des camions-citernes. Les utilisateurs auto-approvisionnés financent un investissement initial préalable (pour un puits ou une latrine privée) pour l'accès aux services d'eau et d'assainissement, puis couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.
<b>U3</b>	<b>Institutions, organisations, industries / entreprises</b>	<p>Consommation des institutions et organisations / industries / entreprises desservies ou auto-approvisionnées de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Cela inclut des usagers institutionnels (les établissements de santé, les écoles, les organismes gouvernementaux tels que les ministères), des organisations bénévoles telles que les ONG et les organisations communautaires de base (OCB), et les fondations et les usagers industriels et commerciaux.</p> <p>Les usagers desservis (par le biais de prestataires) paient un tarif pour des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.</p> <p>Les usagers auto-approvisionnés financent un investissement initial préalable pour l'accès aux services et couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.</p> <p>Cette catégorie est subdivisée en sous-catégories :</p> <p><b>U3.3 Etablissements de santé</b> englobent tous les établissements urbains et ruraux officiellement reconnus qui fournissent des soins de santé, y compris les établissements primaires (postes de santé et dispensaires), secondaires et tertiaires (hôpitaux de district ou nationaux), publics et privés et leur consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans toutes les parties d'une installation</p> <p><b>U3.4 Etablissements scolaires</b> - Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles (pré-primaire, primaire et secondaire) publics et privés.</p> <p><b>U3.5 Autres institutions</b> – Par exemple, les organismes gouvernementaux, les ONG, les OCB, et les fondations.</p> <p>Sous-catégorie de U3.5 <u>facultative</u> :</p> <p><b>U3.5.1 Industries/entreprises pour la consommation des entités commerciales de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.</b></p> <p><b>U3.nec Autres</b> - Non classé ailleurs.</p>
<b>U5</b>	<b>Intérêt public général</b>	Consommation de services à vocation d'intérêt public et général qui ne correspondent pas aux catégories précédentes telles que les activités d'appui au secteur WASH comme le renforcement de capacités, le développement de politiques, la gouvernance, la régulation, la planification et l'administration, ainsi que la gestion des ressources en eau. Cette catégorie peut également inclure des activités destinées à la résilience au changement climatique.
<b>U.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.

Tableau 7. Classification TrackFin pour zones de services WASH (A)

Code	Catégorie	Définition
<b>A1</b>	<b>Urbain</b>	Selon la définition du pays pour 'urbain'.
<b>A2</b>	<b>Rural</b>	Selon la définition du pays pour 'rural'.
<b>A3</b>	<b>Central</b>	Ne peut pas être défini comme urbain ou rural parce qu'il bénéficie les deux à la fois (par exemple, les activités de l'État ou d'une ONG ou une organisation). Cela pourrait être des activités gérées par un acteur centralisé ou décentralisé.
<b>A.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.

Tableau 8. Classification TrackFin pour situations d'urgence (E) (facultative)

Code	Catégorie	Définition
<b>E1</b>	<b>Situations hors-urgence</b>	Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène non liée aux situations d'urgence.
<b>E2</b>	<b>Situations d'urgence</b>	Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les contextes d'intervention d'urgence qui peuvent aller d'interventions rapides et limitées dans les situations d'urgence aiguë - telles que la distribution de comprimés de purification de l'eau et de kits d'eau familiale pendant les inondations et les tremblements de terre - aux interventions à plus long terme dans les situations d'urgence complexes à assurer la qualité de l'eau et fournir un approvisionnement en eau, des systèmes d'assainissement ou des options d'hygiène pendant la durée d'une situation d'urgence.
<b>E.nec</b>	<b>Autres</b>	Non classé ailleurs.